

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille treize, le 5 novembre à 19 h 00

Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.

Date de la convocation :
30 octobre 2013

Conseillers en exercice :	26
Présents :	22
Procuration :	2
Votes :	24

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2013

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Absents représentés :

GAVANON Michel a donné procuration à PANCIN Pierre, DELABRE Eric a donné procuration à MISTRAL Christiane.

Absents excusés :

TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19 h 00.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2013. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. CCAS

M. Louis ROSELLO présente le fonctionnement du CCAS et notamment les points suivants :

1.1. Budget (I) : 15 000 € en 2013

1.2. Fonctionnement du Service (I) : M. ROSELLO accueille le public 5j/7 et est assisté de Mme DELABRE le mardi. 2 à 4 personnes par jour sont accueillies au CCAS.

1.3. Aides/ courriers (I) : Le CCAS assiste les demandeurs dans leurs démarches avec les fournisseurs d'énergie, d'eau et les bailleurs pour l'établissement d'échéanciers de paiement et la sollicitation de subventions. A ce titre M. ROSELLO souhaite remercier le Conseil Général et notamment Mme Anne-Marie BERTRAND pour leur réactivité suite aux demandes du CCAS d'Eyragues.

Monsieur ROSELLO remercie également l'ensemble des administrateurs du CCAS pour leur participation active.

2. Affaires financières

2.1. Espace Michel : sollicitation d'une subvention auprès du Département au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local pour le financement de la 2^e tranche de travaux (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment Michel, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil Général au titre du Fonds départemental d'aide au développement local à hauteur de 50% pour les travaux relevant de la seconde tranche des travaux estimés à 600.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

2.2. Subvention des écoles primaire et maternelle (D)

Rapporteur : Michel LEYDET

Depuis la rentrée scolaire 2007-2008, il a été demandé à chaque école de présenter un prévisionnel des subventions sollicitées pour les sorties scolaires de l'année en cours avant fin octobre.

Le Conseil Municipal est informé des demandes des écoles :

Ecole primaire :

- 20 sorties programmées au profit de l'ensemble des classes. : Subvention demandée : 2 700,00 €
- Voyage de fin d'année scolaire : Subvention demandée : 1 250,00 €
- Spectacle de Noël : Subvention demandée : 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution de ces subventions au profit de l'école primaire.

Ecole maternelle :

- 9 sorties programmées au profit de l'ensemble des classes. : Subvention demandée : 1 253,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution de cette subvention au profit de l'école maternelle.

2.3. Sollicitation de subventions auprès du Département au titre des travaux de proximité (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Au titre du programme des dossiers de proximité, la commune peut bénéficier de subventions du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 80 %, pour des projets communaux de 75 000 € HT, il est proposé de solliciter deux dossiers relatifs à des travaux d'isolation et d'accessibilité à l'école maternelle pour la liaison avec le restaurant scolaire et à l'école primaire d'une part et aux travaux de sécurisation du Chemin de la Sablière d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces demandes de subventions.

2.4. Sollicitation de subvention auprès du Conseil Régional pour acquisition foncière (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre du projet d'acquisition de la parcelle AB 678, la commune peut solliciter le concours financier de la Région à hauteur de 40% du coût d'acquisition de cette parcelle. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

3. Affaires Administratives

3.1. Actualisation du régime indemnitaire (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est rappelé au Conseil Municipal que le régime indemnitaire actuellement en vigueur au sein de la Commune a été mis en place par délibération du 7 avril 2009. Au regard des évolutions de réglementation, il est proposé de procéder aux actualisations suivantes :

- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) : Actualisation des taux annuels et extension au grade suivant :
 - o Rédacteur principal de 2^{ème} classe – échelons 1 à 4
- Indemnité d'Exercice des Missions (IEM) : Actualisation des taux annuels.
 - o Prime de Service et de Rendement (PSR) : Actualisation des taux annuels.
- Indemnité Spécifique de Service (ISS) : Modification des coefficients individuels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du régime indemnitaire proposée.

3.2. Modification du tableau des effectifs (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme suite aux évolutions de certains personnels, il y a lieu de rectifier le tableau des effectifs de la commune. La version modifiée de ce tableau figure ci-dessous :

Cat	Grade	Nb de postes	Nature Temps complet (TC) Temps non complet (TNC)	Durée (en heures)	Pourvu	Non Pourvu	Commentaire
FILIERE ADMINISTRATIVE							
C	Adjoint administratif de 2ème classe	2	TC	35	2		
C	Adjoint administratif de 1ère classe	1	TC	35		1	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	TC	35		2	
B	Rédacteur	2	TC	35	2		
B	Rédacteur principal 2ème classe	2	TC	35	2		
A	Attaché	1	TC	35		1	
A	Attaché principal	1	TC	35	1		
A	Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	1	TC	35		1	
FILIERE TECHNIQUE							
C	Adjoint technique de 2ème classe	14	TC	35	11	3	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	30	1		
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	31,23	1		
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	21,67		1	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	29	1		
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	23,5	1		
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	27,3	1		
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	24,5		1	
C	Adjoint technique de 1ère classe	4	TC	35	2	2	
C	Adjoint technique Principal de 2ème classe	2	TC	35	2		
C	Agent de maîtrise	1	TC	35	1		
C	Agent de maîtrise principal	1	TC	35	1		
B	Technicien principal 2ème classe	1	TC	35		1	
A	Ingénieur Territorial	1	TC	35	1		
FILIERE SOCIAL							
C	Agent social de 1ère classe	1	TC	35	1		
C	ATSEM 1ère classe	1	TC	35	1		
C	ATSEM Principal 2ème classe	1	TC	35		1	
C	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	2	TC	35		2	
B	Educateur de jeunes enfants	1	TC	35	1		
FILIERE ANIMATION							
B	ETAPS	1	TC	35		1	
B	ETAPS Principal 2ème classe	1	TC	35	1		
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
C	ASVP	1	TNC	8	1		
C	Brigadier	1	TC	35	1		
C	Brigadier chef principal	1	TC	35	1		
C	Chef de Police Municipale	1	TC	35	1		
BESOINS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS							
C	Adjoint administratif	1	TC	35,00		1	
C	Adjoint technique	1	TNC	24,50		1	
C	Adjoint technique	1	TNC	29,00		1	Augmentation de la quotité horaire
C	Adjoint technique	1	TNC	21,75	1		
EMPLOIS AIDES							
C	Adjoint administratif	1	TC	35,00			Suppression de poste
C	Adjoint technique	1	TC	35,00		1	
C	Adjoint technique	1	TNC	21,67		1	Création de poste - CAE
C	ATSEM	1	TC	35,00	1		Emploi d'Avenir
TOTAL		63			40	22	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

3.3. Renouveaulement de la convention Médecine Professionnelle et Préventive avec le CDG 13 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de répondre aux obligations en matière de médecine professionnelle et préventive, la Commune adhère au service proposé par le centre de gestion de la fonction publique des Bouches-du-Rhône. La convention actuelle arrivant à son terme au 31/12/2013, il convient

de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention conclue avec le centre de gestion de la fonction publique des Bouches-du-Rhône en matière de médecine professionnelle et préventive.

3.4. Présentation du rapport d'activités 2012 de la CARAD (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CARAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au titre 2012.

Conformément aux dispositions du CGCT, ce rapport est présenté en séance par M. le Maire et les délégués de la Commune sont entendus par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport d'activité 2012 de la CARAD.

3.5. Présentation du rapport d'activités du SICAS (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SICAS a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement. Conformément aux dispositions du CGCT, ce rapport est présenté en séance par M. le Maire et les délégués de la Commune sont entendus par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport d'activité 2012 du SICAS.

4. Biens – Patrimoine – Travaux

4.1. Acquisition Parcelle AB678 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est informé que la Commune s'est vue proposer l'acquisition de la parcelle AB678 au prix de 160.000 € net vendeur. Au regard de son emplacement, M. le Maire propose au Conseil de donner suite à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AB678 aux conditions présentées.

4.2. Acquisition Parcelle AB 37 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est informé que la Commune s'est vue proposer l'acquisition de la parcelle AB37 à l'euro symbolique, cette cession ayant été approuvée par le propriétaire il y a de nombreuses années mais n'avait jamais été régularisée. M. le Maire propose au Conseil de donner suite à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AB37 aux conditions présentées.

4.3. Avancement de travaux/projets (I)

M. le Maire et les adjoints en charge des travaux et projets listés ci-dessous font le point sur l'avancement de ces opérations :

- 4.3.1. projet "Collège / logements"**
- 4.3.2. Restaurant scolaire**
- 4.3.3. Espace Michel**
- 4.3.4. Boule Bleue**

5. Divers

Madame Yvette POURTIER informe le Conseil du choix de l'entreprise INEO INFRACOM comme prestataire pour l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le territoire de la Commune. Le marché conclu avec cette entreprise est un marché à bons de commande conclu pour une durée de 4 ans maximum pour un montant de commande compris entre 0 et 200 000 € HT annuels.

Madame Yvette POURTIER présente également aux élus l'opération petit déjeuner au profit de la lutte contre la Trisomie 21 et invite les intéressés à s'inscrire.

Monsieur Rémy GOLFETTO indique au Conseil Municipal qu'il a participé à une remise de prix aux élèves du CFA BTP d'Avignon.

Madame Christiane MISTRAL indique au Conseil que la fille de M. René TROUILLET a remis à la commune plusieurs documents sur l'histoire de la commune que détenait son père. Elle remet également à chaque conseiller une invitation pour le salon Provence Prestige. Elle explique également le choix fait sur la décoration des rues du village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Monsieur Pierre PANCIN rappelle aux élus que le Téléthon se déroulera le 7 décembre et donne rendez vous aux élus pour le défilé du 11 novembre à 11h00.

Madame Françoise BASNEL indique aux élus que pour le séjour au ski 2014, il a été fait le choix d'une organisation commune avec les communes de Graveson et de Maillane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES